



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

D99/3/20

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

អង្គបុរេជំនុំជម្រះ

PRE-TRIAL CHAMBER
CHAMBRE PRELIMINAIRE

Dossier pénal n° 001/18-07-2007-CETC/BCJI (CP 02)

Devant: M. le juge PRAK Kimsan, Président
M. le juge Rowan DOWNING
M. le juge PEN Pichsaly
Mme la juge Katinka LAHUIS
M. le juge HUOT Vuthy

Date: 13 octobre 2008

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception): 13.10.2008
ម៉ោង (Time/Heure): 15:00
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: C.A. Hy

PUBLIC
NOTIFICATION DE LA RÉCUSATION DU JUGE NEY THOL

Co-procureurs

Me CHEA Leang
Me Robert PETIT
Me YET Chakriya
Me William SMITH
Me PICH Sambath
Me Alex BATES

ឯកសារបានតម្កល់ច្រើនតាមច្បាប់ដើម
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ តែងបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification): 13.10.2008
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: C.A. Hy

Personne mise en examen

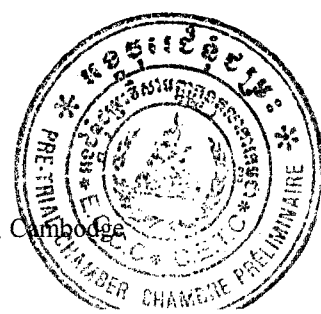
M. KAING Guek Eav alias "DUCH"

Avocats des parties civiles

Me KONG Pisey
Me HONG Kimsuon
Me YOUNG Panith
Me KIM Mengkhy
Me MOCH Sovannary
Me Silke STUDZINSKY
Me Martine JACQUIN
Me Philippe CANNONE

Co-avocats de la défense

Me KAR Savuth
Me François ROUX



1. **LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE** des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (« CETC ») a reçu, le 9 octobre 2008, une lettre du juge Ney Thol adressée au Président de la Chambre préliminaire concernant une « Demande de récusation dans le cadre de l'Appel interjeté par les co-procureurs contre l'Ordonnance de clôture relative à Kaing Guek Eav alias 'Duch' (dossier no. 001/18-07-2007-CETC-BCJI(CP02)) » (« Lettre »).
2. Dans la Lettre, le juge Ney Thol informe le Président de sa décision de se récuser et de cesser toute participation dans l' « Appel des co-procureurs contre l'Ordonnance de clôture datée du 8 août 2008 relative à Kaing Guek Eav 'Duch' » déposé le 5 septembre 2008 (« Appel »).
3. La Règle 34 1) du Règlement intérieur prévoit que :

Un juge peut se récuser lui-même dans une affaire dans laquelle il est ou a été impliqué personnellement ou financièrement, ou à laquelle il est ou a été associé dans des conditions de nature à porter objectivement atteinte à son impartialité ou à donner l'apparence d'un préjugé. Le co-juge d'instruction se trouvant dans ce cas informe le Président de la Chambre préliminaire. Les autres juges informent la Chambre dont ils font partie. Le juge en question cesse immédiatement de participer à la procédure.

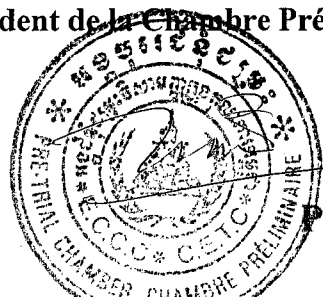
4. La Chambre préliminaire prend note également du chapitre IV de la Loi relative à la création des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour la poursuite des crimes commis durant la période du Kampuchéa démocratique du 27 octobre 2004.
5. À la suite de sa récusation, le juge Ney Thol a été immédiatement remplacé par le juge suppléant Pen Pichsaly pour la durée de la procédure relative à l'Appel.
6. Dans sa nouvelle constitution, la Chambre préliminaire affirme toute action procédurale qui a été faite dans l'Appel précédemment à la récusation du juge Ney Thol.

PAR CONSÉQUENT, LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE NOTIFIE :

Aux parties et au public que le juge Ney Thol a été remplacé par le juge suppléant **Pen Pichsaly** pour la durée de la procédure relative à l'Appel. *mv*

Phnom Penh, le 13 octobre 2008

Président de la Chambre Préliminaire



PRAK KIMSAN



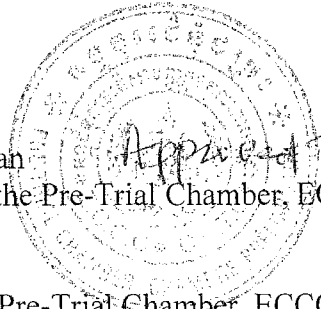
អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

D99/3/20

អង្គបុរេជំនុំជម្រះ

PRE-TRIAL CHAMBER
CHAMBRE PRELIMINAIRE



To: PRAK Kimsan *Approved* Date: 9 October 2008
President of the Pre-Trial Chamber, ECCC

From: NEY Thol *NT*
Judge of the Pre-Trial Chamber, ECCC

Subject: Request for the Recusal in the Co-Prosecutors' Appeal of the Closing Order against Kaing Guek Eav alias "Duch" (Criminal Case No. 001/18-07-2007-ECCC-OCIJ (PTC 02))

Attachment: Letter dated 6 November 2007

With reference to the above-mentioned subject and attachment, I would like to inform the President that I have decided to recuse myself in this case.

I, therefore, sincerely hope that you grant the request.

Please, the President, accept the highest consideration. *NT*